

## PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 8 mars 2022

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 8 mars 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

#### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

#### CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien  
Madame Johanne Picard  
Monsieur Gabriel Lapointe  
Madame Dominique Lussier  
Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Yves Guérette

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Conformément aux directives gouvernementales, dont l'arrêté ministériel numéro 2022-019, en date du 25 février 2022, les séances du conseil municipal sont à nouveau accessibles aux citoyens, sans restriction du nombre de personnes pouvant y assister.

#### Séance ordinaire du conseil municipal

##### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le maire annonce qu'il y a eu ajout et modification au point 11.2 ayant pour sujet l'adoption d'une résolution " Les élus municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien." Les membres du conseil ont reçu un ordre du jour modifié ainsi qu'une copie du projet de résolution.

##### Résolution numéro 33-03-2022

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

##### 1. Ouverture de la séance

##### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022

##### 4. Période de questions

##### 5. Communiqués et correspondances

- 5.1 Ministre de l'environnement – Programme de redistribution aux municipalités – Redevances
- 5.2 St-Hyacinthe Technopole – Recherches de terrains, projets en développement
- 5.3 FQM – Programme Accueillir en français
- 5.4 Espace Muni – Appel de projets voisins solidaires
- 5.5 MRC des Maskoutains – Appel de projets Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 5.6 Forum montérégien sur les changements climatiques - Invitation

##### 6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Cour municipale – Compte rendu au 31 décembre 2021 – Dépôt
- 6.3 Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe – Planification des besoins d'espace 2022-2027
- 6.4 Conseil sans papier - Achat d'appareils Ipad
- 6.5 Contrôle animalier – Annulation de l'entente

6.6 Contrôle animalier – Entente relative aux services de contrôle animalier- Attribution

## **7. Sécurité publique**

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

7.2 Organisation municipale de sécurité civile – Nomination des responsables

7.3 Plan des mesures d'urgence – Mandat de mise à jour, Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

7.4 RIPINM – Modalités de refacturation des premiers répondants citoyens – Entérinement

## **8. Transport routier et travaux publics**

8.1 Rapport des travaux publics

## **9. Hygiène du milieu**

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

9.3 Rapport de calibration du poste de pompage - Dépôt

## **10. Aménagement et urbanisme**

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

## **11. Loisirs et culture - Vie communautaire**

11.1 Rapport – Comité des loisirs

11.2 Les élus municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien

11.3 Adhésion Zone Loisirs Montérégie

11.4 Déclaration commune "Engagez-vous pour le communautaire" – Appui

11.5 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rurale 2022 – Déclaration d'intérêt

## **12. Périodes de questions**

## **13. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **3. Adoption des procès-verbaux**

### **Résolution numéro 34-03-2022**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **4. Période de questions**

## **5. Communiqués et correspondances**

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Ministre de l'environnement – Programme de redistribution aux municipalités – Redevances

5.2 St-Hyacinthe Technopole – Recherches de terrains, projets en développement

5.3 FQM – Programme Accueillir en français

5.4 Espace Muni – Appel de projets voisins solidaires

5.5 MRC des Maskoutains – Appel de projets Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

5.6 Forum montréalais sur les changements climatiques - Invitation

## **6. Administration et finances**

### **6.1 Résolution numéro 35-03-2022**

#### **Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 27 janvier au 3 mars 2022 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	7 705.12 \$
Employés	18 158.52 \$
Autres, frais déplacement	0 \$

**Dépense :**

Administration	52 773.59 \$
Sécurité publique	49 880.78 \$
Transport (voirie)	36 588.57 \$

**Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	90 982.21 \$
Eaux usées	2 447.96 \$
Santé et bien-être	\$

**Aménagement urbanisme** 3 332.38 \$

**Loisir et culture** 25 124.85 \$

**Remises** 2 428.76 \$

**Total :** 289 422.74 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Cour municipale, période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021 – Compte rendu – Dépôt**

La directrice a déposé auprès des membres du conseil le compte rendu des dossiers de la Cour municipale pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021.

**Résolution numéro 36-03-2022**

**6.3 Centre des services scolaires de Saint-Hyacinthe – Planification des besoins d'espace 2022-2027 - Approbation**

CONSIDÉRANT le rapport de planification des besoins d'espace du Centre de services scolaires reçu en date du 9 février et couvrant la période prévue de 2022 à 2027;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation pour l'école aux Quatre-Vents, immeuble Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de planification des espaces, reçu en date du 9 février 2022, du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe pour la période 2022-2027 et couvrant les besoins de l'école Aux Quatre-Vents, immeuble Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 37-03-2022**

**6.4 Conseil sans papier – Achat d'appareils Ipad**

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'établir un conseil sans papier;

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie du Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'obtenir un montant maximal de 9050 \$ à titre d'aide financière par la MRC des Maskoutains (Fonds Covid), et la possibilité d'utiliser ledit montant pour l'achat d'appareils de type Ipad;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du magasin Apple Dix30, ainsi que la disponibilité des appareils, soit huit appareils Ipad Pro, pour une valeur totale estimée de 7 992 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'achat des appareils, soit huit Ipad Pro, 11 pouces, 128 go;

DE FAIRE configurer les appareils afin qu'ils soient fonctionnels pour les utilités du conseil sans papier;

DE DEMANDER le remboursement des dépenses admissibles auprès de la MRC des Maskoutains relatives à l'aide financière attribuable au fonds Covid;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 38-03-2022**

##### **6.5 Contrôle animalier – Annulation de l'entente**

CONSIDÉRANT l'entente relative au contrôle animalier entre la Municipalité et Fondation Caramel;

CONSIDÉRANT les demandes de corrections envoyées par courrier et par courriel à la responsable de Fondation Caramel, en date du 3 février 2022 et dont la réception a été confirmé par Madame Louise Meunier en date du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que les réponses et documents manquants à l'entente n'ont toujours pas été reçus par la Municipalité en date du 3 mars 2022;

CONSIDÉRANT que selon la clause numéro 16 de ladite entente stipule que la partie fautive doit apporter les corrections nécessaires dans un délai de 72 heures à défaut de quoi l'entente prends automatiquement fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE PAR LA PRÉSENTE RÉOLUTION, la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud décrète mettre fin à l'entente la liant avec Fondation Caramel pour l'application du règlement du contrôle animalier sur son territoire;

QUE CETTE FIN DE CONTRAT prend effet immédiatement, le conseil municipal autorisant la directrice générale a en informer Madame Louise Meunier, responsable de la Fondation Caramel dans les vingt-quatre heures de la présente séance du conseil municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 39-03-2022**

##### **6.6 Contrôle animalier – Entente relative aux services du contrôle animalier - Attribution**

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entre Fondation Caramel et la Municipalité relativement à l'application du règlement du contrôle animalier sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer un responsable du contrôle animalier pour l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de la Société Protectrice des animaux de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de l'application du règlement du contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité à la Société Protectrice des animaux de Drummond pour l'année en cours et pour la période 2023 à 2025 inclusivement au coût, par citoyen, de :

2.93 \$ pour l'année 2022

3.22 \$ pour l'année 2023

3.51 \$ pour l'année 2024

3.80 \$ pour l'année 2025

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer ladite entente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

#### **Résolution numéro 40-03-2022**

### **7.2 Organisation municipale de sécurité civile – Nomination des responsables**

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer des personnes responsables afin d'effectuer une gestion stratégique en cas de sinistre sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une mise à jour des responsables actuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL nomme les personnes suivantes :

Au poste de coordonnateur municipal de la sécurité civile :  
Mandataire : Madame Linda Normandeau, directrice générale  
Substitut : Monsieur Francis Grégoire, inspecteur municipal

Au poste d'administration générale :  
Mandataire : Madame Marie-Eve Colas, adjointe administrative  
Substitut : Madame Linda Normandeau, directrice générale

Au poste de service technique :  
Mandataire : Monsieur Francis Grégoire, inspecteur municipal  
Substitut : Responsable des travaux publics, Municipalité de Saint-Hugues

Au poste de services aux personnes sinistrées :  
Mandataire : Alexandra Laplante, secrétaire municipale  
Substitut : Dominique Lussier, conseillère, mairesse suppléante

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 41-03-2022**

### **7.3 Plan des mesures d'urgence – Mandat de mise à jour, Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains**

CONSIDÉRANT que le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a été adopté par résolution numéro 160-09-2019 lors de la séance du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la Municipalité dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de planifier des pratiques impliquant les divers intervenants de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre une ressource supplémentaire afin de maintenir à jour le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence et de voir à la planification de diverses activités et pratiques au sein de l'OMSC;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et ses premiers répondants sont les premiers interpellés lors de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de mandater la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains afin qu'elle dispense une ressource pour aider la Municipalité à maintenir à jour son plan de sécurité civile et des mesures d'urgence et à réaliser des activités et pratiques au sein de l'OMSC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

QUE LE CONSEIL MANDATE la Régie de protection incendie du Nord des Maskoutains afin qu'elle dispense une ressource en sécurité civile, à raison de quelques heures par semaine et au besoin;

QUE LE SALAIRE de cette ressource soit facturé, mensuellement, au coût réel en plus des bénéfiques marginaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 42-03-2022**

### **7.4 RIPINM – Modalité pour la refacturation des premiers répondants citoyens - Entérinement**

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) ont offert à leurs citoyens d'être formés premier répondant et que des modalités de fonctionnement doivent être établies concernant les coûts de formation et leurs rémunérations pour la refacturation aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la Régie demande l'accord des municipalités membres pour la refacturation selon les modalités suivantes :

- Les coûts de formation selon la dépense engendrée;
- Le taux horaire sera de 22.68 \$/heure plus 20 % de charges sociales pour un minimum de 3 heures;
- Le taux sera indexé selon l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre actuel et le mois correspondant de l'année précédente. Ce taux ne pourra cependant excéder 5% et ne pourra pas être négatif;
- Les premiers répondants seront sous contrat annuel avec la RIPINM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BARNABÉ-SUD entérine la résolution de la Régie intermunicipale de protection incendie du nord des Maskoutains et donne son accord aux modalités de rémunération pré citées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

### **9.3 Rapport de calibration du poste de pompage – Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport de calibration du poste de pompage aux membres du conseil.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Rapport – Comité des loisirs**

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

Les membres du conseil discutent entre eux du poste de coordonnateur aux loisirs, de la possibilité de réafficher le poste et des candidats actuels au poste.

#### **Résolution numéro 43-03-2022**

### **11.2 Les élus municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien**

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE LA MUNICIPALITÉ joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE LA MUNICIPALITÉ demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE LA MUNICIPALITÉ invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE LA MUNICIPALITÉ déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE COPIE DE CETTE RÉOLUTION soit envoyée au premier ministre du Canada, Monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Madame Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 44-03-2022**

### **11.3 Zone Loisir Montérégie – Adhésion**

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion reçu de l'organisme Zone Loisir Montérégie;

CONSIDÉRANT les avantages d'y adhérer pour nos bénévoles et nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu :

D'ADHÉRER aux services de l'organisme Zone Loisir Montérégie, au coût de 75\$ pour l'année 2022-2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 45-03-2022**

### **11.4 Déclaration commune "Engagez-vous pour le communautaire"**

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, de par sa *Politique de la famille et de développement social et de sa politique régionale des aînés* et les plans d'action qui s'y rattachent, travaille en collaboration avec des intervenants dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du communautaire;

CONSIDÉRANT que ces derniers regroupent et constituent plus de 50 organismes œuvrant sur le territoire de la MRC des Maskoutains et sont des partenaires importants pour cette dernière;

CONSIDÉRANT la campagne nationale de mobilisation qui, depuis 2016, unit les différents secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec pour une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés et réclame au gouvernement qu'il soutienne adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réalisant la justice sociale, notamment en réinvestissant massivement dans les services publics et les programmes sociaux;

CONSIDÉRANT l'invitation de la Corporation de développement communautaire des Maskoutains faites auprès des organismes du milieu maskoutain à l'effet de signer une déclaration commune dans le cadre de la campagne " Engagez-vous pour le communautaire";

CONSIDÉRANT que cette déclaration commune sera remise à la députée de la circonscription Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, ainsi qu'aux députés du territoire concerné;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, plus de 35 900 personnes ont été rejointes par les organismes communautaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le filet social repose en grande partie sur le dévouement et l'engagement des organismes envers la population maskoutaine et que les organismes doivent continuer d'offrir des services essentiels à la population maskoutaine;

CONSIDÉRANT que les revendications de la campagne nationale " Engagez-vous pour le communautaire" visent l'augmentation du financement à la mission à un niveau suffisant, l'indexation annuelle des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement, le respect de l'autonomie des organismes communautaires et la réalisation de la justice sociale et le respect des droits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, et résolu :

D'APPUYER la déclaration commune " Engagez-vous pour le communautaire" et les revendications de la campagne nationale; et

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Corporation de développement communautaire des Maskoutains et à la MRC des Maskoutains, à l'attention de Madame Élyse Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 46-03-2022**

### **11.5 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural 2022 – Déclaration d'intérêt**

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC ;  
CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à permettre à ses citoyens, au nombre de 863 de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2022.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **12. Sujets divers**

Monsieur Jean-Sébastien Savaria apporte un sujet, soit la possibilité pour la Municipalité de refacturer les frais de déplacement du service incendie lors de sinistre sur des véhicules dont les propriétaires ne sont pas résidents de la Municipalité.

## **13. Période de question**

### **Résolution numéro 47-03-2022**

## **14. Levée de la séance**

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, la séance est levée à 20h47

---

**ALAIN JOBIN**  
Président d'assemblée  
Maire

---

**LINDA NORMANDEAU**  
Secrétaire d'assemblée  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

---

Linda Normandeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière